

CHALUS CHEGARAY ET COMPAGNIE
Société Anonyme au capital de 5.761.560 euros

Siège social : 6, quai Lamandé
399 798 503 R.C.S. LE HAVRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE
DÉPÔT DU... 28/7/2009
R.C.S. 95B41... A1827

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} JUILLET 2009**

**3 – DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL ET CONSTAT DE LA FIN DU MANDAT DU
DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Madame Natalie de CHALUS, Directeur Général, a manifesté sa volonté de démissionner de son mandat de Directeur Général. Elle remercie le Conseil de la confiance qu'il lui a témoigné.

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Natalie de CHALUS, Directeur Général, qui prend effet à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 juin 2004, la cessation des fonctions de Madame Natalie de CHALUS à titre de Directeur Général entraîne la cessation de fait des fonctions de Monsieur Alain CHEGARAY à titre de Directeur Général Délégué.

**4 – CUMUL DES FONCTIONS DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
DE DIRECTEUR GENERAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, en application de la loi et conformément aux dispositions de l'article 20-1 des statuts de la société, que la Direction Générale sera assurée par le Président du Conseil d'administration.

5 - NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Vianney de CHALUS a manifesté son intérêt pour occuper la fonction de Directeur Général.

Le Conseil rappelle que Monsieur Vianney de CHALUS a été nommé Président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration du 25 juin 2004, et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2010 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Pour rappel, conformément à la loi et aux dispositions des statuts de la Société, le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration dont il organise et dirige les travaux. A ce titre, il convoque et préside les séances du Conseil d'administration et plus généralement, il veille au bon fonctionnement des organes de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, en application de la loi et conformément aux dispositions des statuts de la société, que Monsieur Vianney de CHALUS, Président du Conseil d'administration assumera la direction générale de la société avec le titre de Directeur Général, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

8 - NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Monsieur Vianney de CHALUS expose qu'étant donné l'importance de sa future mission de Directeur Général, il lui serait utile d'être assisté de Directeurs Généraux Délégués.

Il propose que Madame Natalie de CHALUS et Monsieur Alain CHEGARAY soient tous les deux nommés Directeurs Généraux Délégués.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme Madame Natalie de CHALUS, demeurant 45, rue de Courcelles – 75008 Paris, né le 4 décembre 1952 à Paris (16^{ème}), et Monsieur Alain CHEGARAY, demeurant 18, rue Saint Rustique – 75018 Paris, né le 25 septembre 1942 à Paris (17^{ème}), en qualité de Directeurs Généraux Délégués de la société.

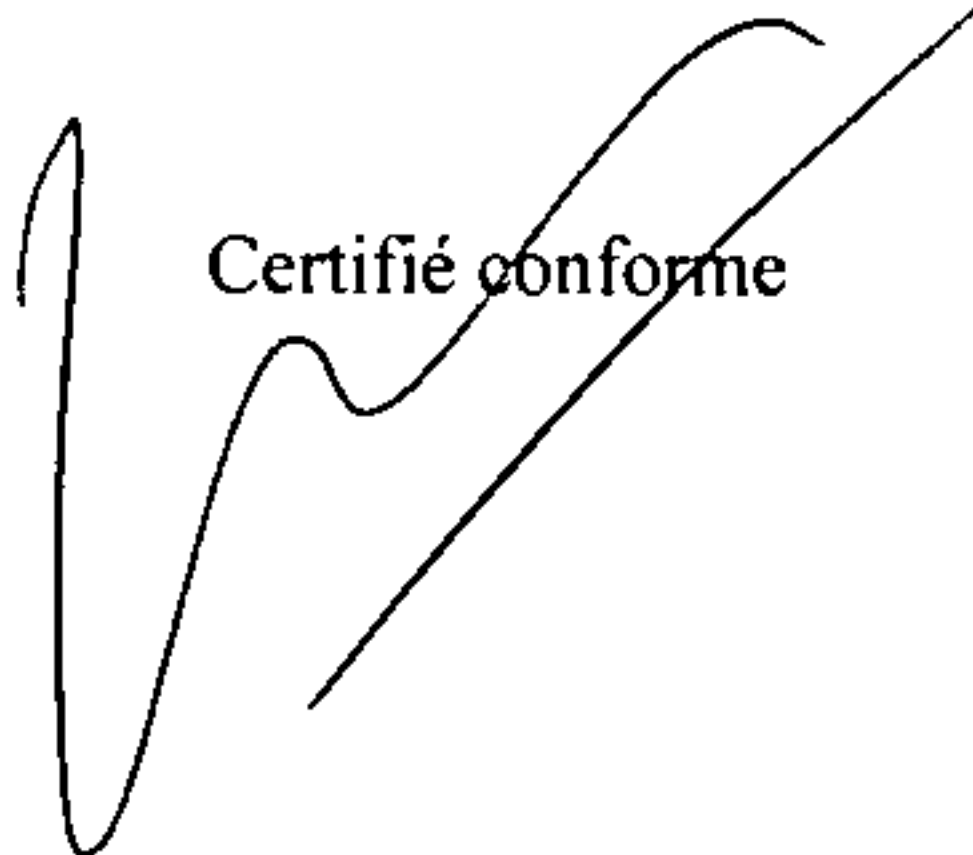
Madame Natalie de CHALUS et Monsieur Alain CHEGARAY déclarent accepter leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur et qu'ils satisfont à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Ils remercient le Conseil de la confiance qu'il leur est manifesté.

Ces mandats de Directeurs Généraux Délégués sont consentis pour toute la durée du mandat de Directeur Général de Monsieur Vianney de CHALUS.

13 – POUVOIR POUR LES FORMALITES

Tout pouvoir est donné au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux décisions prises ci-dessus.

 Certifié conforme